



Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Chine, Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.29

32/... Champ d'action de la société civile

Le douzième alinéa du préambule *devrait se lire* comme suit :

Profondément préoccupé par le fait que, dans certains cas, des dispositions législatives et administratives nationales, telles que des lois sur la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme, et d'autres mesures, telles que des dispositions relatives au financement des acteurs de la société civile, ou des obligations en matière d'enregistrement ou de transmission d'informations, ont visé à entraver les activités de la société civile ou à menacer sa sécurité, ou ont été utilisées abusivement à cette fin, et considérant qu'il faut d'urgence prévenir et faire cesser le recours abusif à de telles dispositions et examiner et, si nécessaire, modifier toutes les dispositions en question afin d'assurer leur conformité aux obligations internationales pertinentes de l'État en matière de droits de l'homme,

